

ait aucune difficulté à en prendre connaissance, à l'enregistrer ou à le copier.

V

Toute communication devra être adressée comme suit :—
“ Au Commissaire des Brevets d'Invention ” “ Ottaoua.”

VI

Quant aux manières de procéder non pourvues par les formules ci-dessous, toute formule qui sera conforme à la lettre et à l'esprit de la loi sera acceptée, dans le cas contraire, elle sera retournée pour être corrigée.

PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE.

VII

Une demande d'enregistrement d'un Droit d'Auteur devra être faite suivant la formule ci-dessous ; si le pétitionnaire est une personne résidant en Canada :

Au Ministre de l'Agriculture.

Ottaoua.

Je (*nom de la personne*) résidant en Canada, maintenant de la (*Ville, Paroisse, Canton ou Localité*), dans la Province de (*Ontario, Québec, Nouvelle Écosse, Nouveau Brunswick; selon le cas*), déclare par ces présentes que je suis le Propriétaire du (*Livre, Carte Géographique, Carte Marine, Statues, etc., etc., suivant le cas*) intitulé (*Titre du Livre, Carte, etc., etc., selon le cas*) dont je demande par ces présentes l'enregistrement et, à cette fin, j'inclus ici le montant de la taxe requise par “ l'Acte de la Propriété Littéraire et Artistique de 1868,” ainsi que deux copies du (*Livre, Carte Géographique, Carte Marine, etc., suivant le cas, et si l'objet est un Tableau, une Sculpture ou tout autre objet d'art une description écrite du dit objet d'art.*)

En foi de quoi j'ai signé en présence des deux témoins soussignés, aux lieu et date ci-dessous mentionnés.

(Lieu et Date)

Signature du Propriétaire.

Signature des deux Témoins.

VIII

Une demande d'Enregistrement d'un Droit d'Auteur devra être faite suivant la formule ci-dessous, lorsque le Pétitionnaire est Sujet Britannique, résidant en Angleterre ou en Irlande.